

## Quels sont les revenus pris en compte pour l'aide juridique si je vis seul ?

Mise à jour : Lundi 9 octobre 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

### Avant d'aller plus loin

Vérifiez d'abord si vous rentrez dans une des catégories donnant droit à l'aide juridique sur base de votre situation spécifique, sans examen des revenus.

Le bureau d'aide juridique (BAJ) prend en compte **vos revenus et vos "moyens d'existence"**.

Le BAJ calcule vos **revenus mensuels** :

- votre **rémunération nette**;
- vos **revenus de remplacement**:
  - vos allocations de chômage,
  - vos indemnités de maladie,
  - votre pension de retraite,
  - etc.;
- vos **revenus mobiliers ou immobiliers**;
- etc.

Le BAJ doit calculer votre **revenu mensuel moyen**. Pour cela:

- le BAJ tient compte du pécule de vacances et de la prime de fin d'année: il multiplie votre salaire mensuel par 13,92 (ou par 12,92 s'il n'y a pas de 13ème mois), puis il le divise par 12;
- les allocations de chômage ou de mutuelle journalières sont multipliées par 26 (jours);
- le BAJ prend en compte l'éventuel **remboursement d'impôt** en le divisant par 12.

### Et la pension/contribution alimentaire?

- Si vous payez réellement et régulièrement une pension/contribution alimentaire, vous pouvez déduire ce montant.
- Si vous recevez une pension/contribution alimentaire, elle est ajoutée à vos revenus.
- Si une pension/contribution alimentaire est prévue mais n'est pas perçue ou pas payée, elle n'est pas prise en compte.

Si vous êtes endetté, il est possible d'en tenir compte. Voyez la rubrique "[Si je suis endetté, est-ce pris en compte pour la détermination de mes revenus?](#)".

Le BAJ peut également tenir compte de **tous vos « moyens d'existence »**:

- les capitaux;
- les avantages divers (par exemple, si votre logement est payé par un tiers)
- et les signes d'aisance (par exemple, l'aide récurrente d'un tiers ou le fait de posséder plusieurs immeubles).

Le fait que vous soyez propriétaire de votre propre et unique habitation n'entre pas en ligne de compte. L'aide occasionnelle d'un tiers non plus.

### Quels sont les montants?

- Si le **montant total de vos revenus est inférieur à 1 526 EUR par mois**, vous avez droit à **l'aide juridique totalement gratuite**. Les frais de votre avocat sont payés par l'Etat. Mais vous devez parfois payer d'éventuels frais de justice.
- Si le montant se situe **entre 1 526 EUR et 1 817 EUR**, vous avez droit à **l'aide juridique partiellement gratuite**. Seule une partie des frais de votre avocat sont payés par l'Etat. Vous devez payer une participation de 25 à 125 EUR.

- Si le montant **dépasse 1 817 EUR**, vous n'avez **pas droit à l'aide juridique**.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

### **Les références légales**

Articles 508/1 à 508/23 du Code judiciaire concernant l'aide juridique.

Articles 664 à 687 du Code judiciaire concernant l'assistance judiciaire.

### **Les documents types**

Compendium sur l'aide juridique 2022

Schéma explicatif : aide gratuite d'un avocat?

Tableau de synthèse : Conditions de l'aide juridique et documents justificatifs

